

Extrait du **du conseil communautaire 2022/01 du jeudi 17 février 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 17 février à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Rachat des parcelles de la ZA Sainte-Agnès à l'EPF SMAF

Annexe : plan des parcelles

Date de convocation : 11 février 2022

Date d'affichage du compte-rendu : 23 février 2022

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : BESSEYRE Fabien

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 94

- Titulaires : 92

- Suppléants : 2

Absents ayant donné pouvoir : 21

Absents excusés : 6

Votants : 115

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (94)

ADMIRAT Nadine
AIGOUY Thierry

ALIZERT Nicolas
PELISSIER Didier (S)
ARCHIMBAUD Guy
ARNAULT Lionel

BARRAUD Bertrand
BARTHOMEUF Serge
BASTIEN Gérard
BERNARD Jean-Paul

BESSEYRE Fabien
BESSON Jean-Louis
BŒUF Nicole
BOISTARD Philippe
BOURG François

BRUN Pascale
BRUNEL Séverine

CHABRILLAT Frédéric

CHASSANG Jean-Pierre
COLLET Jean-Pierre
CORRE Jean-Marie

COSTE Yves
COSTON David
COSTON Marie
COUDUN Valérie
CREGUT François

MALLET Philippe (S)
DENAIVES Catherine

DESVIGNES Jean

DRUELLE Jean-Claude
DUBESSY Florence
DUBOST Philippe
DUTHEIL Nathalie
FANJUL José
FERRARIS Nathalie
FERREIRA Fernando
FOUCAULT Marie-Françoise

GARNAVAULT Philippe
GAUDRIAULT Damien
GILBERT Odile

GONTHIER Emmanuel
GOYON Guy
GREGOIRE Nathalie
GUILLAUME Julien
HERBST Nadine
HOSMALIN Marc

JAFFEUX Sébastien

KINDT Patrick
LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François
LAVILLE Philippe

LEGENDRE Denis
LENEGRE Jean-Louis
LEROY Véronique
LIGNIERE Frédéric
LIVET Bertrand

MALORON Annie
MARIANY Marie-Line
MARTINS Sandra
MASSARDIER Marie-Laure
MEALLET Roger-Jean
MERLEN Bernard
METEIGNIER Stéphane

MONTMORY Dominique
NICOLLET Michel

PAGESSE Pierre
PELISSIER Patrick

PEREIRA-MAURIAT Christine
PETEILH Sandra
PILLON Stéphane

PRADIER Laurent
PRUNIER Jean-Pierre
PUECH David
RAVEL Pierre
RKINA Mohammed

ROUX Bernard
RYCKEBOER Christian
SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre

SCHUMACHER Emilie
SERRA Pierre
SUIDUREAU Carine
SUTY Lionel
TEZENAS Olivier

THERME Jacques
THEVENET Emilie

TOURLONIAS Vincent
TREHIN Anne-Marie
TRILLEAUD Eric
VALLON Sébastien
VARISCHETTI Martine
VEZON Christophe

ZANIN Nathalie

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (2) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; DABERT Jean-Claude (MALLET Philippe) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (21) ALBARET Christophe à NICOLLET Michel ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BARDY André à COSTON David ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrick à PETEILH Sandra ; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine ; CHABAUD Christelle à COUDUN Valérie ; CHALLET Vincent à GUILLAUME Julien ; CORREIA Emmanuel à ZANIN Nathalie ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à COSTON Marie ; GOMEZ Jean-Marc à BRUN Pascale ; JAFFEUX Ophélie à LIVET Bertrand ; LE MARREC Laurys à FERREIRA Fernando ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; NUÑEZ-ORTIN Aurélie à ARNAULT Lionel ; PELLEGRINELLI Christophe à BARRAUD Bertrand ; POJOLAT Marie à PUECH David ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ; SAUX Marie-Pierre à RAVEL Pierre ; TINET Georges à LAMOUREUX Jean-François ; WALTER Christian à MONTMORY Dominique ;

ABSENTS EXCUSES : (6) CHANIMBAUD Lionel ; CROZE Yves-Serge ; FRADIN Guy ; JEANMOUGIN Isabelle ; ROCHETTE Christophe ; THALAUD François ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Il est rappelé aux membres du conseil communautaire que la Zone « Sainte-Agnès » située sur la commune de Le Broc (63500) a été identifiée depuis de nombreuses années par Issoire Communauté comme une réserve foncière à vocation économique. Ainsi, en 2008 la communauté de communes Issoire Communauté, a mandaté l'EPF-Auvergne (ex EPF-Smaf) afin de procéder à l'acquisition de terrains nus pour son compte et à destination du futur projet de création d'une zone d'activité économique au lieu-dit « Sainte-Agnès » sur la commune de Le Broc.

Quatre parcelles ont été ainsi acquises par voie amiable.

Afin de poursuivre ces acquisitions foncières, après avoir levé « l'Amendement Dupont » qui rendait inconstructible une partie de ces parcelles en raison de la proximité de l'autoroute A75 et de la mise en compatibilité du PLU de la commune de Le Broc par délibération n° 2015/4/22 en date du 30 juin 2015, Issoire Communauté a validé le lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique en vue de la réalisation de cette zone d'activité économique.

Aussi, par délibération n° 2016/1/35 en date du 15 mars 2016, le conseil communautaire d'Issoire communauté a validé la création du budget annexe de la « ZA du Broc ». Par délibération n° 2016/6/14 en date du 13 décembre 2016, le périmètre de la Zone d'Activité « Sainte-Agnès » a été déterminé et par la délibération n° 2018/03/44 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 26 juin 2018 la parcelle cadastrée section ZB numéro 52 a été acquise par voie de préemption, délégué à l'EPF Smaf.

Au total, entre 2009 et 2020, 13 parcelles ont donc été acquises par l'EPF-Auvergne pour ce projet. Il s'agit des parcelles situées sur la commune de Le Broc et cadastrées section ZB numéros 44, 45, 52, 60, 61, 202, 204, 207, 209, 211, 213, 215 et 295, pour une surface totale de 36 145 m².

En date du 17 février 2021, l'Agglo Pays d'Issoire et l'EPF-Auvergne ont conclu une convention de mise à disposition avec mission de gardiennage des parcelles cadastrées section ZB numéros 44-45-52-60-61-202-204-207-209-211-213-215 et 295 sur la commune de Le Broc, pour la création de la Zone d'activité « Sainte-Agnès » le temps du lancement des procédures nécessaires à la réalisation de ce projet.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence, et en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement, il est désormais nécessaire pour la communauté d'agglomération d'assurer la maîtrise foncière du site. Ainsi, l'Agglo Pays d'Issoire a sollicité l'EPF-Auvergne afin de connaître les modalités financières pour la rétrocession desdites parcelles acquises pour le compte de la collectivité.

Délibération n° 2022/01/20

Extrait du
du conseil communautaire 2022/01 du jeudi 17 février 2022

Par courrier en date du 18 novembre 2021, l'EPF-Auvergne a donc précisé les modalités financières. Il est exposé que le prix de cession hors TVA s'élève à 211.238,99 € (dont 5.086,03 € de frais de procédure). Sur ce montant s'ajoutent des frais de portage pour 2.378,12 € dont le calcul a été arrêté au 30 juin 2022, ainsi qu'une TVA sur marge de 3.009,17 € (dont 475,62 € de TVA sur marge sur les frais de portage) soit un prix de cession, toutes taxes comprises, de 216.626,28 €.

La collectivité a déjà réglé à l'EPF-Auvergne 51.470,86 € au titre des participations, le restant dû est de 165.155,42 € TTC.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
 - VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;
 - VU** l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 notamment la compétence obligatoire « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » ;
 - VU** la délibération n° 2015/4/22 du conseil communautaire d'Issoire Communauté en date du 30 juin 2015 relative à la validation du lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique en vue de la réalisation de la Zone d'Activités « Sainte-Agnès » sur la commune de Le broc ;
 - VU** la délibération n° 2016/1/35 d'Issoire communauté en date du 15 mars 2016 portant sur la création du budget annexe de la « ZA du Broc » ;
 - VU** la délibération n° 2016/6/14 d'Issoire Communauté en date du 13 décembre 2016 relative à la détermination du périmètre de la Zone d'Activités « Sainte-Agnès » sur la commune de Le Broc ;
 - VU** la délibération n° 2018/03/44 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 26 juin 2018 relative à la détermination de l'emprise foncière de la zone d'activité économique Le Broc et à l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZB numéro 52 dans le cadre du projet de la zone ;
 - VU** la délibération n° 2020/01/29 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 18 février 2020 et son annexe, relatifs à la validation des avant-projets et des modalités de financement pour la ZA Sainte-Agnès au Broc ;
 - VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;
 - VU** la décision n° 2021-049 en date du 26 février 2021 portant sur la conclusion d'une convention de mise à disposition avec mission de gardiennage avec l'EPF Auvergne des parcelles cadastrées section ZB numéros 44-45-52-60-61-202-204-207-209-211-213-215 et 295 sur la commune de Le Broc, pour le projet de création de la Zone d'activités « Sainte-Agnès » ;
 - VU** la convention de mise à disposition avec mission de gardiennage conclu entre l'Agglo Pays d'Issoire et l'EPF-Auvergne en date du 17 février 2021 ;
 - VU** le courrier l'EPF-Auvergne en date du 18 novembre 2021 précisant les modalités financières dans le cadre de la rétrocession desdites parcelles à l'Agglo Pays d'Issoire ;
 - VU** le plan ci-annexé délimitant en rose les parcelles faisant l'objet de la rétrocession par l'EPF-Auvergne à l'Agglo Pays d'Issoire des parcelles acquises pour le compte de la collectivité dans le cadre du projet de création de la zone d'activités « Sainte-Agnès » sur la commune de Le Broc ;
 - VU** le budget annexe « ZA Le Broc » ;
- CONSIDÉRANT** que dans le cadre de l'exercice de sa compétence, et en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement sur la Zone d'activités « Sainte-Agnès », il est nécessaire pour la communauté d'agglomération d'assurer la maîtrise foncière de ladite zone ;

**Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire 2022/01 du jeudi 17 février 2022**

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 115

- Pour : 115
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **D'approuver le rachat par acte notarié des parcelles cadastrées section ZB numéros 44, 45, 52, 60, 61, 202, 204, 207, 209, 211, 213, 215 et 295, pour une surface totale de 36 145 m², situées sur la Zone d'activité « Sainte-Agnès » sur la commune de Le Broc et aux conditions financières ci-dessus exposées ;**
- **D'imputer les dépenses sur la ligne comptable chapitre 011 / fonction 90 / nature 6045 du budget annexe « ZA Le broc »**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président économie, industrie, artisanat et commerce à signer l'acte authentique de vente ;**
- **De désigner l'étude de Maîtres CHEVALIER-BRION-BOUGON, notaires à ISSOIRE (63500), Place du Chancelier Duprat, pour rédiger l'acte, étant entendu que tous les frais, droits, taxes et honoraires resteront à la charge de l'Agglo Pays d'Issoire ;**
- **D'une manière générale, d'autoriser Monsieur le Président à réaliser toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 18/02/2022

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 21/02/2022